

PROGRAMME D'EXAMEN

QCM AIPR* Opérateurs, Encadrants, Concepteurs.

*Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Arrêté du 22 décembre 2015.

Objectifs :**Passage de l'examen AIPR par QCM.** (Suivant les niveaux).**Public visé :** Préparation et/ou exécutants de travaux à proximité des réseaux.**Prérequis :** Maîtrise de la langue française.

Une mise à disposition d'une connexion internet Wifi pour 10 terminaux est nécessaire pour le passage de l'examen.

DUREE : 01 heure environ.**Nombre de stagiaires :** de 2 à 10.**Délais d'accès :** Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.**Tarif :** QCM : 49€/Pers.**Dates des sessions :** Nous contacter 04.68.95.74.09 / 06.26.63.62.31 ou consulter notre site internet www.prpsafety.fr**Moyens Pédagogiques :** Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation du QCM (sauf exigence réglementaire différente), livret de formation remis à chaque stagiaire.**Moyens humains :** Formateur qualifié AIPR.**Centre d'examen N°546.** Ministère de la Transition écologique et solidaire.**Matériel et équipements :** Tablettes Tactile et/ou PC.**Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis :**

Examen par QCM.

Le lieu de formation : 662 Av de Bruxelles 66000 Perpignan. et/ou sur votre site si l'aménagement le permet.**Accessibilité aux personnes handicapées :** Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.**Responsable pédagogique et référent technique :**

M. KAMEL BELKACEM.

contact@prpsafety.fr**VALIDATION :** Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation.

Attestation de compétences AIPR, l'AIPR par l'employeur en cas de réussite au QCM.

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 98%

Actualisation et Validité : 5 ans.

« Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. Relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux » Arrêté du 22 décembre 2015.

CONTENU :

Accueil des candidats

Rappel du cadre réglementaire.

Passage de l'examen A.I.P.R. suivant les niveaux.

L'examineur met à la disposition de chaque candidat un terminal informatique individuel (Tablette tactile) donnant accès à la plateforme QCM du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Bilan et clôture de la session.

Pour rappel, l'attestation « Concepteur » vaut attestation comme « Encadrant » qui elle-même vaut attestation comme « Opérateur ».

